# Mairie de GATEY COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2017

L'an Deux Mil dix-sept, le 11 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs, FORT Alain, LAPLACE Bruno, MAURON Bernard, LAHAYE Sébastien, PONCET Alain.

ABSENTS: MAITRE Jérôme, VOIRET Simon SECRETAIRE: Mme GONNET Marie-Claude.

## I MODIFICATION STATUTS PLAINE JURASSIENNE

Madame le Maire explique qu'un projet d'unité de méthanisation sur la commune de St BARAING est en cours de réalisation. La communauté de communes souhaite prendre une participation dans le capital de la société R.B.B. énergie et pour valider ce projet, a modifié ses statuts lors du dernier conseil communautaire. Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la prise de compétence facultative « production énergies renouvelables visant à aménager, à exploiter, faire aménager et faire exploiter toute installation utilisant des énergies renouvelables » par la communauté de communes « La Plaine Jurassienne ».

## II PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe le conseil de l'arrêt maladie de l'accompagnatrice du bus scolaire et de son remplacement.

Madame le Maire informe également le conseil du départ en retraite depuis le 1 septembre 2017 de son agent technique territorial.

# III TARIF ALAMBIC

La période de distillation est ouverte du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018. Le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs de location de l'alambic : - 15€ pour les habitants de la commune

- 25€ pour les personnes extérieures à la commune

## IV FRAIS COPAROISSIAUX

Le conseil accepte le paiement des frais coparoissiaux 2016 d'un montant de 2039.89€.

### V RENTREE SCOLAIRE 2017

Madame le Maire informe le conseil municipal de la suppression des contrats aidés et des dispositions prises à cet effet.

Pour assurer l'accueil : deux contrats saisonniers ont été signés (un de 27h50 et l'autre de 18h par semaine).

#### VI GARDERIE DU SOIR

Etant donné le peu d'enfants concernés par la garderie du soir entre 18h et 18h30, et par souci d'économie, le conseil décide la fermeture de la garderie à 18h.

# VII TARIFICATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Vu la suppression de l'aide de l'Etat, le conseil décide, à partir du 1er octobre 2017, de facturer la garderie du midi 0.50€ en plus du repas.

# VIII REGLEMENT CANTINE ET PERISCOLAIRE

Le conseil accepte les modifications du règlement intérieur concernant les horaires et tarification pour la garderie, le conseil précise que toute heure commencée est dûe. En ce qui concerne la garderie du matin, les absences non signalées la veille feront l'objet d'une facturation.

## IX BOIS

Le conseil décide de faire une offre de 3200€ pour l'achat de la parcelle ZH 87 d'une superficie de 2 ha 60 ca.

# X TRAVAUX FORESTIERS

Après la chute de plusieurs arbres sur la route d'Asnans, le conseil décide de recourir au service d'une entreprise d'élagage pour procéder à l'abattage des arbres dangereux.

Séance levée à 22h15

GATEY, le 11 septembre 2017.

